

CHARTE D'ENGAGEMENT

# VOTRE COMMUNE QUI SAUVE



**ENGAGEZ-VOUS  
POUR VOS  
SAPEURS-POMPIERS**



Fédération Nationale  
**SAPEURS-POMPIERS**  
DE FRANCE



## Préambule

**L**es catastrophes naturelles, technologiques ou sanitaires rappellent combien la sécurité civile repose sur l'engagement de tous : élus, agents publics, sapeurs-pompiers, citoyens.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) invite chaque candidat aux élections municipales à inscrire, au cœur de son projet local, la résilience et la protection des populations comme priorités de l'action communale.

En signant la présente charte, le ou la candidat(e) tête de liste reconnaît la valeur de l'engagement des sapeurs-pompiers et s'engage à faire de sa commune un acteur pleinement mobilisé face aux risques.



# Les **5 ENGAGEMENTS** de la commune qui sauve

**1**

## **Je favorise la disponibilité de mes sapeurs-pompiers volontaires**

La commune soutient activement l'engagement de ses agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires en signant, avec le SDIS, une convention de disponibilité.

Cet engagement garantit la possibilité pour les volontaires de répondre aux appels sans compromettre la continuité du service public.

**La commune promeut la reconnaissance du volontariat comme une richesse locale et un pilier du service de secours.**

**2**

## **Je promeuves une culture communale de la prévention**

La commune met en œuvre une politique locale de prévention et de sensibilisation aux risques, intégrant :  
• des événements pédagogiques (forums, expositions, exercices publics),  
• des campagnes d'information auprès des habitants,  
• la participation des écoles, associations et entreprises locales.

**L'objectif est de faire de chaque habitant un acteur de sa propre sécurité et de la résilience collective.**

**3**

## **Je forme mes élus et mes agents aux gestes qui sauvent**

En partenariat avec les Unions départementales de sapeurs-pompiers, la commune organise des sessions de formation aux gestes qui sauvent à destination :  
• des élus municipaux et des agents communaux,  
• des scolaires et des citoyens volontaires.

**Cette démarche contribue à diffuser, au sein de la population, une véritable culture du secours et de la réactivité face à l'urgence.**

**4**

## **Je crée une réserve communale de sécurité civile**

La commune soutient la création ou le renforcement d'une réserve communale de sécurité civile, ou d'un réseau citoyen équivalent.

Elle accompagne les bénévoles engagés et favorise leur coordination avec les services de secours.

**Parce qu'une population préparée est une population protégée, cette réserve renforce la solidarité et la capacité d'action du territoire en cas de crise.**

**5**

## **Je soutiens les amicales de sapeurs-pompiers**

La commune valorise le lien social et la solidarité locale :

- en soutenant les amicales de sapeurs-pompiers, véritables acteurs de cohésion,
- en encourageant les initiatives solidaires des associations de sécurité civile,
- en intégrant les sapeurs-pompiers et leurs familles à la vie communale (événements, cérémonies, actions intergénérationnelles).

## Déclinaison pragmatique

Pour donner une traduction concrète à ces engagements, la commune pourra notamment :

- ▶ Organiser chaque année une journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent à destination des scolaires et du grand public ;
- ▶ Installer au moins un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) dans chaque établissement recevant du public ;
- ▶ Mettre à jour et diffuser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- ▶ Élaborer ou actualiser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- ▶ Intégrer les thématiques de résilience climatique et énergétique dans les projets communaux ;
- ▶ Participer à la Semaine nationale de la sécurité civile.

## Valeur de l'engagement

- ▶ La signature de la présente charte n'a pas de valeur juridique contraignante : elle traduit un engagement moral et politique.
- ▶ Le ou la signataire reste seul responsable de la mise en œuvre effective des engagements pris.
- ▶ La FNSPF, en tant qu'acteur national de la résilience citoyenne, et les unions départementales de sapeurs-pompiers, accompagneront les communes signataires dans le partage de bonnes pratiques et la valorisation de leurs actions.

